

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT

NOM : Monsieur Michel MASSET

Agissant en tant que : Président de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas

Adresse : 30 rue Thiers 47190 AIGUILLON

Interlocuteur Communauté de Communes : Monsieur Michel MASSET, Président

DATE :

Dossier piloté par :

Madame Edith QUINTANO, Chargée de mission

Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne

271, rue de Péchabout

BP 80349 – 47008 AGEN CEDEX

Tél. : 06 63 15 46 55 - 05 53 77 83 00

E-mail : edith.quintano@cda47.fr

OBJET DE L'ÉTUDE SUR DEUX ANS A COMPTER DE JANVIER 2023 :

État des lieux du territoire avec :

- Recensement de toutes les friches et prise de contact avec tous leurs propriétaires pour travailler sur une remise en production et/ou toute valorisation possible,
- Analyses et restitution de données foncières potentiellement libérables,
- Etude des agriculteurs cédants (+ de 55 ans) en âge de transmettre.

TERRITOIRE D'ÉTUDE :

Communes de : AIGUILLON/AMBRUS/BAZENS/BOURRAN/CLERMONT DESSOUS/
COURS/DAMAZAN/FREGIMONT/GALAPIAN/GRANGES SUR LOT/LACEPEDE/
LAGARRIGUE/LAUGNAC/LUSIGNAN PETIT/MADAILLAN/MONHEURT/
MONTPEZAT D'AGENAIS/NICOLE/PORT SAINTE MARIE/PRAYSSAS/PUCH D'AGENAIS/
RAZIMET/SEMBAS/SAINT LAURENT/SAINT LEGER/SAINT LEON/SAINT PIERRE DE
BUZET/SAINT SALVY/SAINT SARDOS.

ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

- Mise à disposition par la Communauté de Communes d'un référent qui sera l'interlocuteur de la Chambre d'agriculture pour obtenir l'accès aux données du cadastre des communes étudiées.
- Mise à disposition d'un bureau pour l'agent de la Chambre d'agriculture pendant la durée de l'étude.

ENGAGEMENTS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE :

- Remise de l'étude début janvier 2026 (cartographie, dossiers, powerpoint),
- Confidentialité des données et du travail,
- Aucun jugement ni parti pris de la part de l'agent de la Chambre d'agriculture.

AR Prefecture

047-200068922-20230227-082023-DE
Reçu le 07/03/2023

↑ Coût de la prestation :

TARIF HT	20 000,00 € H.T.
TVA 20 %	4 000,00 €
TARIF TTC	24 000,00 € T.T.C.

Modalité de paiement : 10 000 euros à la signature, le solde à l'issue de la restitution finale.

Le

Valable 1 mois

En 2 exemplaires - 1 exemplaire à nous retourner avec la mention «bon pour accord», signé et daté.

Pour la Chambre d'agriculture
de Lot-et-Garonne

Pour la Communauté de Communes
du Confluent et des Coteaux de Prayssas

Le Président,

Le Président,

Serge BOUSQUET-CASSAGNE

Michel MASSET

Partie réservée à la Chambre d'agriculture

Prestation terminée le :

Visa de la chargée de mission